



29-06-2020/18

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

5 10

ID : 033-213303217-20200629-2906202018-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **OBJET : Complément au Fond de Solidarité Territorial**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention au Complément du Fonds de Solidarité qui concerne des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les WC Public (9 215.02 € HT soit 11 058.02 € TTC) ainsi que la création qu'une rampe d'accès et de ses annexes au local infirmier (6 243.57 € HT soit 7 492.28 € TTC) Le montant de la subvention allouée à la commune est de 6035 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE à l'unanimité**

- **D'approuver** le projet de travaux d'accessibilité tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **D'accepter** le montant total des travaux fixé à 15 458.59 € HT
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander la subvention allouée à la commune pour un montant de 6035 € dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial et signer la convention y afférent.
- **De prévoir** le complément de financement au budget communal.

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour  
Le Maire

Christian MABILLE





29-06-2020/19

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213303217-20200629-2906202019-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL)

**Annule et remplace 30012020/04**

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

#### **Objet : Vote des Taux d'imposition pour 2020.**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2019.  
Vu la hausse de la base d'imposition, et malgré la suppression de la Taxe d'Habitation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux, tels ceux de 2019  
Pour rappel :

* Taxe habitation	: 10.36 % (SUPPRESSION EN 2020)
* Taxe foncière	: 21.51 %
* Taxe foncier non bâti	: 55.88 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le maintien des taux comme suit :

* Taxe foncière	: 21.51 %
* Taxe foncier non bâti	: 55.88 %

Le produit de la Taxe d'habitation sera inscrit au compte 74835 du Budget Primitif « Compensation de l'État au titre de la TH »

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour  
Le Maire

Christian MABILLE





29-06-2020/20

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213303217-20200629-2906202020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

#### **Objet : Décision Modificative N°1**

A la demande de la trésorerie, une anomalie sur le budget 2018 est à corriger  
L'exercice étant clos il convient de faire un virement de crédit permettant la régularisation :  
Proposition de faire des virements de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 67 (dépenses exceptionnelles).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

#### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- D'accepter la Décision Modificative N°1 telle que présentée en annexe
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour  
Le Maire

Christian MABILLE







Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
Reçu en préfecture le 02/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303217-20200629-2906202020-DE

COMMUNE DE PEUJARD  
BUDGET COMMUNAL M14

DM n°1 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



29-06-2020/21

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur José LAGABARRE, Premier Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les conditions de désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée de 9 membres pour les communes de plus de 2000 habitants : le Maire et 8 commissaires.

Le Directeur Régional/Départemental des finances publiques désignera sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## **DECIDE à l'unanimité**

- **De proposer** au service des Impôts pour composer la CCID, les personnes suivantes :

### **Titulaires**

José LAGABARRE  
Muriels LABATTUT  
Jacques DUVERGER  
Sylvie SAGASTI  
Jean-Claude MICHEL  
Nelly CHAMPUY  
Cellia JOLLIVET

### **Suppléants**

Didier ROMAT  
Patrice LABATTUT  
François LAGOARDE  
Christine LAGABARRE  
Jean-François BABINAULT  
Jacques ALEXIS  
Nadine GROULT

29-06-2020 CCID

Yorrick HOCHET  
Fabrice LARDEAU  
Svetlana ROMAIN  
Benjamin CHAGNEAU  
Cathy NOIRET  
Hélios YANEZ  
Delphine BOUINOT  
Karen VACQUIER-GUIONNET  
Jacques GARDENAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202021-DE

William MABICY  
Anne JOUILLAT  
Fanny BONNET  
Jean-Claude RIVIERE  
Stéphanie PUJOLAS  
Claude QCHIQUACH  
Valérie BERCY  
Nelly GAUTHIER  
Loïc RÉAUD

Cette proposition sera présentée à la Préfecture ainsi qu'à la Direction des Finances Publiques.

- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour  
Le Maire

Christian MABILLE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Délégués SDEEG**

Monsieur José LAGABARRE, Premier Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la nécessité et les conditions de désignation des délégués au sein du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Les délégués sont élus au scrutin à la majorité absolue et il n'est pas possible de désigner de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## **VOTE à l'unanimité**

- Pour les deux délégués suivants : Christian MABILLE et Cellia JOLLIVET

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour  
Le Maire

Christian MABILLE





29-06-2020/23

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303217-20200629-2906202023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Annule et remplace la délibération n°11-03-2020/09

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Vente terrains communaux à M. et Mme PUJOLAS**

Suite à une erreur de chiffres dans la délibération n°11-03-2020/09, concernant la vente à M. et Mme PUJOLAS de deux parcelles cadastrées ZK 412 d'une superficie de 177 m<sup>2</sup> et ZK 409 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, il convient de délibérer à nouveau afin de fixer le prix exact.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- **De vendre** les parcelles anciennement cadastrées ZK 313 et ZK 315 p, et nouvellement dénommées ZK 412 et ZK 409, pour une superficie totale de 253 m<sup>2</sup>.
- **De vendre** à M. et Mme PUJOLAS les deux lots de 253 m<sup>2</sup> au prix de 20.83 € HT/m<sup>2</sup> soit un total de 5270 € HT pour un montant TTC de 6324 € TTC.
- **De faire traiter ce dossier** par Maître Arnaud VIOSSANGE, Notaire à St André de Cubzac.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Fait à Peujard, le 29 Juin 2020

Le Maire

Christian MABILLE







29-06-2020/24

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Annule et remplace la délibération 11-03-2020/08

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### Objet : Vente terrains communaux

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'acheteur des terrains situés au Canton du Chapelier, à savoir Monsieur Antoine DA ROCHA, 23 chemin d'Arcins à LATRESNE, et devant recevoir l'entreprise WINE'S LINK FRANCE (stockage de vin), se propose d'acquérir deux parcelles complémentaires appartenant à la commune de Peujard et situées au Nord du terrain initial.

Les Services des Domaines ont été saisi et nous ont transmis leur avis. Il s'agit de la parcelle ZD 626 (1264 m<sup>2</sup>) et de la ZD 630 p (1714 m<sup>2</sup>) soit un total de 2978 m<sup>2</sup> au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 89 340 € HT (107 208 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- **De suivre** l'avis des Services des Domaines
- **De vendre** à Monsieur DA ROCHA, de LATRESNE, les parcelles ZD 626 (1264 m<sup>2</sup>) et ZD 630 p (1714 m<sup>2</sup>) d'une superficie globale de 2978 m<sup>2</sup> au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 89 340 € HT (107 208 € TTC).
- **De prendre** pour notaire de l'opération Maître Arnaud VIOSSANGE, Notaire à St André de Cubzac.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Fait à Peujard, le 29 juin 2020

Le Maire

Christian MABILLE





29-06-2020/25

Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
Reçu en préfecture le 02/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303217-20200629-2906202025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Désignation d'un correspondant défense**

Vu la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant défense,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- **De désigner** Monsieur José LAGABARRE, Premier Adjoint, comme correspondant défense.

Fait à Peujard, le 29 Juin 2020

Le Maire

Christian MABILLE







29062020-26

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213303217-20200629-2906202026-DE

**DÉLIBÉRATION**  
**AUTORISANT LE RECRUTEMENT**  
**D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**  
*(délibération de principe - article. 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)*

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

**Objet : Recrutement agents contractuels de remplacement**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;



- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à **Peujard**,

Le 29 juin 2020,

Le Maire,

PUBLIÉE LE :

Christian MABILLE





29-06-2020/27

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202027-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : FDAEC 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la répartition du **Fond D'Aide à l'Équipement Communal 2020** qui fait apparaître une aide financière du Conseil Départemental de **16 578 €** au bénéfice de la commune de Peujard.

Cette aide financière concerne des travaux sur équipements communaux, voirie et achats et matériel. La priorité pour cette année est d'effectuer des travaux de peinture au plafond de la classe N°4, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des WC Public et des travaux de voiries avec création d'un fossé de dégagement des eaux pluviales avec création d'un pont d'accès.

Pour les travaux sur les bâtiments communaux l'entreprise GREZIL a présenté les devis suivants

- Travaux classe : 7 767.49 € HT soit 9 320.99 € TTC
- Travaux WC public : 9 215.02 € HT soit 11 058.02 € TTC

Pour les travaux de voiries Monsieur Jean Paul SALÉ a présenté un devis de 7 600 € HT soit 9 120 € TTC

29-06-2020/27

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202027-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

### DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'accepter** les travaux sur les bâtiments communaux par l'entreprise GREZIL pour un montant total de 16 982.51 € HT soit 20 379.01 € TTC.
- **D'accepter** les travaux sur les voiries de Monsieur Jean Paul SALE pour un montant de 7 600 € HT soit 9 120 € TTC.
- **De solliciter** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du **FDAEC**.
- **De prévoir** le complément de financement au BP 2020.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

Pour copie certifiée conforme  
Fait et délibéré ce jour

Le Maire

Christian MABILLE







33240-06-2020/28

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 033-21-3303217-20200629-2906202028-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

#### **Objet : Travaux voiries 2020- FDAVC**

Monsieur le Maire explique la nécessité pour la commune de faire régulièrement des travaux de voirie afin d'améliorer la sécurité routière des routes et que le conseil départemental a instauré depuis de nombreuses années un Fonds d'Aide à la Voirie Communale pour accompagner les communes dans leur démarche.

La société ECOPATCHER a été retenue pour devis et la proposition a ainsi été établie :

**Travaux d'amélioration mécanique de la chaussée pour un montant de 25 230 € HT soit 30 276 € TTC,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **D'accepter** les travaux de l'entreprise **ECOPATCHER** pour un montant total de 25 230 € HT soit 30 276 € TTC.
- **De solliciter** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une aide au **FDAVC**.
- **De prévoir** le complément de financement au BP 2020.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

Pour copie certifiée conforme

Fait et délibéré ce jour

Le Maire  
Christian MABILLE





29062020-29

Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
Reçu en préfecture le 02/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303217-20200629-2906202029-DE

**DÉLIBÉRATION**  
**PERMETTANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**  
**POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**  
**D'ACTIVITÉ**

*(Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)*

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

**Objet : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à **Peujard**,

Le 29 juin 2020,

Le Maire,

PUBLIÉE LE :

Christian MABILLE







29062020-30

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 033-213303217-20200629-2906202030-DE

**DÉLIBÉRATION**  
**PERMETTANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**  
**POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER**  
**D'ACTIVITÉ**

*(Article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)*

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

**Objet : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-2° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 6 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à **Peujard**,

Le 29 juin 2020,

Le Maire,

PUBLIÉE LE :

Christian MABILLE





29 06 2020 -31

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303217-20200629-2906202031-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Prime Exceptionnelle – COVID - 19**

Le Conseil Municipal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### **CONSIDERANT**

- Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Peujard, appelés à exercer



leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

## DÉCIDE

- D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est **plafonné à 1000 euros par agent**. Cette prime n'est pas reconductible.
- Le Maire **détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime** dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.
- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- La présente délibération prend effet à compter du 01 juillet 2020 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

PUBLIÉ LE :

Fait à **Peujard**,

Le 29 juin 2020,

Le Maire,

Christian MABILLE





29-06-2020/32

Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
Reçu en préfecture le 02/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303217-20200629-2906202032-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, Cellia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabrice DUNOGUES, Fabienne GOMES, David GRENET, Nadine GROULT, Yorrick HOCHET, Serge MEYER, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Mme Delphine BOUINOT à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

### **Objet : Election des membres élus au CCAS**

M. le Maire rappelle que toutes les communes de plus de 1500 habitants doivent disposer d'un CCAS. Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération.

Présidé par le Maire, il comprend un nombre égal au minimum de 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et de 4 membres extérieurs sur la Commune de Peujard.

L'élection des membres élus au Conseil se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres désignés sont : Mmes Sylvie SAGASTI, Nelly CHAMPUY, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Fabienne GOMES.

Le Conseil Municipal,

### **VOTE à l'unanimité**

- Les quatre membres du CCAS suivants : **Mme Sylvie SAGASTI**  
**Mme Nelly CHAMPUY**  
**Mme Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE**  
**Mme Fabienne GOMES**
- Désignation par M. le Maire des 4 membres extérieurs : **Mme Marlène LACOSTE**, **Mme Bernadette MABILLE**, **Mme Elizabeth ROMAT** et **Mme Christèle MARCES**.
- **De mandater** Monsieur le Maire, pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Fait à Peujard, le 29 Juin 2020

Le Maire

Christian MABILLE

